

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SOUS-DIRECTION DE L'INGENIERIE DE L'ACCES ET DU RETOUR A L'EMPLOI 7, SQUARE MAX HYMANS 75741 PARIS CEDEX 15

Mission Insertion des jeunes

Affaire suivie par : Emilie Guérin Mél : emilie.guerin@finances.gouv.fr

Téléphone : 01 43 19 31 06 Télécopie : 01 43 19 31 18

www.minefi.gouv.fr www.travail.gouv.fr Paris, le **25 FEV. 2010**

Le Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

à

Madame et Messieurs les Préfets de région,

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),

Monsieur le Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), préfigurateur de la DIRECCTE de la région Ile de France

Messieurs les Directeurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) des départements et collectivités d'outre-mer

Copie : Monsieur le Directeur général de Pôle emploi

Monsieur le Président du Conseil National des Missions Locales

Instruction DGEFP n° 2010-09 du 25 février 2010 relative aux objectifs concernant les entrées de jeunes en contrat d'accompagnement formation en 2010

NOR: ECED1005658J

Réf. : circulaire DGEFP n° 2009-24 du 12 juin 2009 relative à la mise en œuvre du contrat d'accompagnement formation

P.J.: 2 (tableau données CAF en cumul depuis septembre 2009; répartition des CAF)

La circulaire DGEFP n° 2009-24 du 12 juin 2009 vous présentait les principes et les modalités de mise en œuvre du contrat d'accompagnement formation, l'une des mesures d'urgence pour l'emploi des jeunes.

Pôle emploi assure la mise en oeuvre de ce dispositif exceptionnel dans le cadre de son achat de formations conventionnées. Des comités de pilotage régionaux, que vous présidez, suivent la montée en charge et le bon déroulement du dispositif.

Le calendrier initial de mise en œuvre de cette mesure prévoyait une passation des accords-cadres, puis des marchés d'achat de formation, entre juin et septembre 2009, pour de premières entrées de jeunes dans les formations dès le mois d'octobre. Des marchés subséquents devaient être passés entre septembre 2009 et février 2010 au vu des différents besoins.



Du fait du calendrier de passation des marchés, les premières entrées de jeunes en contrat d'accompagnement formation n'ont souvent débuté qu'en novembre 2009 et la montée en charge en 2009 a été limitée (9 900 CAF enregistrés à la fin du mois de janvier 2010 – voir la pièce jointe n°1). Néanmoins, l'objectif de 50 000 entrées en CAF est maintenu.

Les entrées de jeunes en contrat d'accompagnement formation doivent donc être poursuivies jusqu'à ce que les objectifs qui vous avaient été fixés par la circulaire du 12 juin 2009 aient été atteints (voir la pièce jointe n°2). En tout état de cause, ces entrées devront se poursuivre à un rythme soutenu d'ici l'été.

Vous partagerez cette instruction avec le comité de pilotage régional du CAF et votre direction régionale de Pôle emploi.

Vous transmettrez à mes services (Mission Insertion des Jeunes – emilie.guerin@finances.gouv.fr) les éléments suivants :

- l'état d'avancement du déploiement du CAF dans votre région et des entrées réalisées à fin janvier 2010,
- la date prévisionnelle de fin des entrées que vous aurez arrêtée,
- le plan d'action qui vous permettra d'atteindre les objectifs d'entrée dans les délais que vous aurez fixés.

Compte tenu de l'importance que revêt cette mesure dans le plan de relance, je vous remercie de respecter la date du 10 mars pour la transmission de ces éléments à mes services, qui se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information sur ce dossier.

isabelle EYNAUD-CHEVALIER

Chef de servic

Données CAF en cumul depuis septembre 2009 - données arrêtées à fin janvier

Région	AFC -26 ans Pôle Emploi	CAF ASP		CAF TOTAL	
Alsace	·	41	38	79	
Aquitaine		310	120	430	
Auvergne		124	14	138	
Basse Normandie		67	14	81	
Bourgogne		135	86	221	
Bretagne		359	0	359	
Centre		309	228	537	
Champagne Ardenne		271	217	488	
Corse		45	6	51	
Franche Comté		95	84	179	
Guadeloupe		70	0	70	
Guyane		64	21	85	
Haute Normandie		503	362	865	
Ile de France	1	289	883	2 172	
Languedoc Roussillon		158	123	281	
Limousin		22	17	39	
Lorraine		332	0	332	
Martinique		11	0	11	
Midi Pyrénées		129	1	130	
Nord-Pas de Calais		529	183	712	
Pays de la Loire		763	3	766	
Picardie		122	42	164	
Poitou Charentes		137	8	145	
Provence-Alpes-Côte o	i	39	1	40	
Réunion		504	176	680	
Rhône-Alpes		263	596	859	
		-		9 914	

DGEFP - MCG/MIJ Pôle emploi

Annexe
Répartition des contrats d'accompagnement - formation 2009

	CLE N°1	CLE N°2	Répartition	
Régions	DEFM -26 ans cat 1,2,3,6,7,8 au 31.12.2008 Sources : DARES	Nombre de Jeunes en demande d'insertion au 31.12.2008 Source : DARES	% issu des clefs de répartition	Répartition régionale résultant de la clé
ALSACE	19 723	13 362	2,34%	1 170
AQUITAINE	36 177	30 063	4,73%	2 363
AUVERGNE	15 495	12 840	2,02%	1 011
BASSE-NORMANDIE	20 036	12 937	2,33%	1 163
BOURGOGNE	18 784	16 905	2,55%	1 277
BRETAGNE	34 284	26 205	4,30%	2 150
CENTRE	29 662	22 186	3,68%	1 841
CHAMPAGNE-ARDENNE	18 317	16 649	2,50%	1 252
CORSE	2 709	2 137	0,34%	172
FRANCHE-COMTE	13 940	10 292	1,72%	860
HAUTE-NORMANDIE	28 427	19 939	3,42%	1 712
ILE-DE-FRANCE	91 492	98 366	13,70%	6 849
LANGUEDOC-ROUSSILLON	36 513	32 635	4,95%	2 474
LIMOUSIN	7 538	7 541	1,08%	542
LORRAINE	29 160	19 521	3,44%	1 720
MIDI-PYRENEES	32 313	21 384	3,79%	1 896
NORD-PAS-DE-CALAIS	76 135	57 979	9,53%	4 765
PAYS DE LA LOIRE	45 350	29 349	5,27%	2 636
PICARDIE	29 396	25 051	3,89%	1 944
POITOU-CHARENTES	21 212	16 609	2,69%	1 345
Pr. Alpes CA	55 362	55 635	7,98%	3 992
RHONE-ALPES	61 850	57 978	8,59%	4 297
Total France Métropole	723 875	605 563	94,87%	47 433
GUADELOUPE	8 095	6 073	1,01%	503
GUYANE	2 589	2 812	0,39%	195
MARTINIQUE	7 508	7 509	1,08%	540
REUNION*	20 299	16 964	2,66%	1 329
Total DOM	38 491	33 358	5,13%	2 567
Total France entière	762 366	638 921	100,00%	50 000

^{*} une partie des places conventionnées pour La Réunion pourra comprendre les jeunes de Mayotte Clé Guyane Martinique mise à jour le 25 juin 2009